signe à la chambre ; de supprimer la suspension comme étant une mesure qui discrédite le sous-officier aux yeux de ses subordonnés et n'atteint pas le but que se sont imaginé ceux qui ont inventé cette mesure préalable.

On dit aussi qu'il est question de décider que tous les sous-officiers, à moins qu'ils n'en soient provisoirement privés par mesure de discipline, jouiront de la permission permanente de minuit.

—

Les Compagnies mixtes en Tunisie. — On sait qu'il est question de créer en Tunisie, douze compagnies mixtes composées d'Européens et d'indigènes, chaque compagnie comprenant des troupes de trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie.

Aussitôt que la loi sera votée, six compagnies seront immédiatement formées, les six autres obtenues par le dédoublement des premières seront formées à partir du 1er novembre 1882. L'administration de chaque compagnie mixte sera conforme à celle des compagnies de fusiliers de discipline, et elles pourront être ultérieurement groupées en bataillons, escadrons et batteries et même en régiments. Dans ce dernier cas, il pourra être formé quatre compagnies nouvelles par un nouveau dédoublement.

Voici, d'ailleurs, deux états qui édifieront complètement nos lecteurs sur la composition des dites compagnies.

ETAT A.

Composition d'une des six premières compagnies mixtes

Officiers (dont 4 indigènes).	10
Fantassins français	132
Fantassins indigènes (dont 30 muletiers)	144
Cavaliers français	11
Cavaliers indigènes.	33
Artilleurs français	11
Artilleurs indigènes.	33
Chevaux d'officiers.	10
Chevaux de troupe.	58
Mulets.	53

Total pour une compagnie :
10 officiers (dont 4 indigènes);
379 hommes (dont 210 indigènes),
122 animaux.
Soit pour six compagnies :
60 officiers ;
2.274 hommes (dont 1.260 indigènes ;
732 animaux.

ÉTAT B.

Composition d'une compagnie mixte, après le dédoublement des six premières compagnies.

Officiers	10
Fantassins français.	68
Fantassins indigènes.	144
Cavaliers français.	10
Cavaliers indigènes.	33
Artilleurs français.	11
Artilleurs indigènes.	33
Chevaux d'officiers.	10
Chevaux de troupe.	58
Mulets.	53

Total pour une compagnie:
10 officiers;
299 hommes (dont 210 indigènes;
121 animaux
Soit pour 12 compagnies :
120 officiers;
3.588 hommes (dont 2.520 indigènes);
1.452 animaux.

Cet effectif total se décompose par arme en 2,514 fantassins, 516 cavaliers, 528 artilleurs.

—

Le comité consultatif de santé est composé ainsi qu'il suit :

M. Legouest, médecin inspecteur général, président.
M. Didiot, médecin inspecteur, membre.
M. Perrin, médecin inspecteur, membre.
M. Champenois, médecin inspecteur, membre.
M. Colin, médecin inspecteur, membre.
M. Daga, médecin inspecteur, membre.
M. Coulier, pharmacien inspecteur, membre.
M. Peruy, médecin principal de 1re classe, est attaché au Comité en qualité de secrétaire.

CHOSES ET AUTRES

Une boutade ancienne, mais inédite :

Dumouriez à son aide de camp, en apprenant que des envoyés de la Convention venaient pour l'interroger sur ses faits et gestes :

— Leurs noms ?

— Camus et Bancale.

Dumouriez partant d'un éclat de rire :

— Je ne m'étonne plus maintenant, de cette locution : « La justice informe ! »

⁂

Expositions des chiens.

Un monsieur fort distingué, mis à la dernière mode de Hyde-Park, se présente pour acheter une bête de choix.

On lui montre plusieurs dogues de la plus grosse espèce, à la gueule ornée de crocs redoutables.

— Non, fait le monsieur fort distingué, ce n'est pas cela !

On lui amène d'autres chiens plus terribles encore.

— Non, fait encore le monsieur, je voudrais un tout petit chien, (*avec un certain sourire*), mais je voudrais qu'il fût enragé.

Le préposé à la vente, très-étonné :

— Pourquoi, monsieur ?

— Vous allez me comprendre tout de suite... Je suis gendre.

⁂

On sait que parmi les volatiles, il n'y a que le perroquet qui ait la langue charnue. Tous les autres n'ont pour langue qu'un cartilage.

A un examen d'histoire naturelle, le professeur à un candidat :

— Quel est l'oiseau dont la langue est charnue?

L'élève, interdit, regarde autour de lui et voit un de ses camarades qui recourbe son doigt sur son nez, pour lui indiquer le perroquet.

— L'éléphant ! s'écrie aussitôt le candidat.

⁂

Au Salon :

L'acteur Daubray se promène depuis le matin à travers l'exposition.

Vers midi, il éprouve le besoin d'aller déjeuner.

— Allons casser une croûte, dit-il à un ami.

— Malheureux! s'écrie un gardien, si vous touchez à un de ces tableaux, je vous fais arrêter.

⁂

Les mots de la fin :

Une conséquence du divorce, à laquelle on n'a peut être pas suffisamment songé :

Grâce à la loi, chaque citoyen français va être exposé à avoir plusieurs belles-mères !!!

---

vous me rendez la vie. Un prétendant de vingt-six ans, avec deux cent mille francs, une famille honorable, et une chevelure blonde comme les blés, ce qui est la poésie indispensable à cette affaire, c'est un trésor que le ciel nous envoie.

— Il n'est pas noble, crut devoir insister le notaire.

— La fillette lui pardonnera ce défaut en faveur de sa belle jeunesse

— Fils d'un caissier d'agent de change seulement.

— Oui... Je sais bien... C'est modeste... modeste, mais honoré. Un caissier honnête, mon cher Desplanches, c'est un titre de noblesse qui en vaut bien un autre, allez !

— Ainsi, M. Firmerol ne vous parait pas trop indigne d'une Montchenetz ?

Le baron, qui avait d'excellentes raisons pour ne pas se scandaliser des mésalliances possibles, fit entendre un petit bruissement des lèvres dont ses nobles aïeux pendus au mur durent étrangement se scandaliser.

C'était bien impertinent pour la noblesse, si impertinent même et si bizarre en une telle bouche qu'un soupçon — le premier — traversa l'esprit du notaire.

— La future baronne de Montchenetz serait-elle une roturière? pensa-t-il.

— Mon cher Desplanches, reprit le baron, ma nièce a malheureusement ou heureusement, comme il vous plaira de le prendre, un exemple à invoquer dans sa propre famille.

— Bah!

A suivre.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le concours de musique. — La Commission d'organisation du Concours de musique a l'honneur d'informer le public qu'elle est étrangère à la convocation des maîtres d'hôtels, aubergistes, etc., ayant pour objet leur réunion chez M. Simœns, cafetier, à l'initiative duquel cette mesure semble avoir été prise.

Une sous commission des logements, dont un délégué est en permanence à l'Hôtel-de-Ville, prépare actuellement un travail de nature à donner satisfaction à tous les intérêts engagés.

La circulaire suivante a été envoyée aux maîtres d'hôtels et aubergistes de Roubaix :

Le concours de musique qui aura lieu les 13 et 14 août prochain, devant attirer un grand nombre de sociétés dans la ville de Roubaix, l'Administration municipale désire être fixée, à l'avance, sur les moyens dont vous disposez pour nourrir et loger un certain nombre de ces sociétés.

Je vous serai obligé de remplir et de me faire parvenir la déclaration ci-après sous le plus bref délai possible.

Agréez, M. , l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire, P. FLIPO.

Suit une déclaration ainsi conçue :

Je soussigné (*nom et prenom*), demeurant rue (*domicile*), déclare pouvoir loger et nourrir (*nombre*) personnes, au prix de (*somme*) par tête et par jour.

La pension se composera de :

1° le matin, de . . . . .
2° a midi, de . . . . .
3° le soir, de . . . . .
Roubaix, le . . . . .

Un horrible accident à Croix. — On a trouvé cette nuit, vers deux heures, sur la voie du chemin de fer entre Croix et Lille, un cadavre dont la tête était littéralement détachée du tronc.

Le corps était resté étendu en dehors de la voie, perpendiculairement au rail extérieur ; la tête a été emportée à une certaine distance par la locomotive.

On suppose que le malheureux a voulu traverser la voie, au passage du train, et que le pied lui a manqué.

De là cet épouvantable accident qui a dû avoir lieu vers minuit. Les conducteurs ne se sont aperçu en rien de l'affaire.

L'identité du cadavre a été établie ce matin. Il a été reconnu être celui d'Emile Lecrenier, âgé de 17 ans, habitant chez ses parents, rue de France à Roubaix. Son père est venu le reconnaître sur les lieux.

Ce garçon était sans travail depuis quelque temps, il venait de quitter la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing où il était resté seulement quelques mois comme cocher.

Un gamin qui promet : Un gamin de 10 ans, que son père n'est jamais parvenu à corriger, et qui donnait au maître d'école plus de fil à retordre que tout le reste de la classe, vient d'être arrêté pour vol. Cet enfant se nomme Stanislas Bernard et demeure chez ses parents au Fort Mulliez dans la Grand'Rue. Il s'est approprié pour 150 francs de coupons appartenant à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. On se demande ce qui a pu pousser ce jeune garçon à commettre cet étrange larcin, et ce qu'il comptait faire des nombreux billets de car qu'il avait enlevés.

Un plaisir dangereux. — Hier, vers six heures du soir, des gamins s'amusaient à lancer des pierres dans la cour de l'école tenue par les religieuses de la rue de l'Ommelet. Malgré des remontrances réitérées, ces enfants n'en continuèrent pas moins leur jeu, au risque de casser des carreaux et de blesser les sœurs qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement. Il a fallu l'intervention de la police pour mettre fin à cette scène.

Jeux de hasard. — Ces sortes de jeux sont plus en vogue que jamais. Ceux, qui les tiennent, choisissent de préférence les rues isolées, où leur petit commerce trouve toujours de nombreux chalands et n'est guère inquiété par la police. C'est surtout aux petites ducasses de quartiers qu'ils aiment à étaler leur table et leurs dés; c'est là qu'entre les tréteaux des saltimbanques et les baraques des marchands, ils attirent de naïves victimes, de pauvres diables, désireux de grossir leur maigre bourse. Ces exploiteurs de la cupidité humaine ne voient jamais leur clientèle diminuer. Le jeu a de si inexplicables entraînements. La police ne saurait être trop sévère à cet égard. Elle semble le comprendre d'ailleurs, car depuis quelque temps, elle a fait plusieurs arrestations. Souhaitons de ne bientôt plus voir chez nous l'étalage au grand jour de ces révoltantes tromperies.

Pelérinage à Amettes. — Le comité des cercles catholiques d'ouvriers de Roubaix se rendra le 3 juillet prochain à Amettes, dans le Pas-de-Calais, à la cérémonie qu'y doit présider Mgr Duquesnay, en l'honneur de Saint-Benoît Labre.

Entre Tourcoing-Roubaix et Lille. — A partir d'aujourd'hui, jeudi, 15 juin, a commencé le service d'été sur le réseau de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Quelques modifications ont été apportées dans les heures de départ et d'arrivée des trains sur notre tronçon de Tourcoing-Roubaix et Lille.

Ainsi le train qui quittait Lille à 10 h. 10 du soir est remis à 10 h. 17; celui de 10 h. 42 à 11 h. Le train de 11 h. 45 est conservé.

Pour Tourcoing-Roubaix, le train qui partait de Tourcoing à 1 h. 11 et de Roubaix à 1 h. 20, partira à 1 h. 01 et à 1 h. 09; celui de 2 h. 11 de Tourcoing et de 2 h. 20 de Roubaix, partira à 1 h. 54 et à 2 h. 03. Le train de 3 h. 31 pour Tourcoing et 3 h. 40 pour Roubaix est maintenu.

Chambre syndicale des ourdisseurs. — Une réunion trimestrielle et extraordinaire de la Chambre syndicale des ourdisseurs de Roubaix, aura lieu le dimanche 18 juin 1882, à 6 heures précises, au siège de la société, estaminet du *Carrousel*, Place du Trichon.

Gymnastique et armes. — Le dimanche, 18 juin, à 4 heures précises, il sera donné une grande fête de gymnastique et d'armes par la société *L'espérance*, du Blanc-Four, avec le concours de *la fanfare des Tuileries.*

Voici le programme de cette fête,

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Allegro, Fanfare *** — 2. *L'Tasis*, fantaisie. Tessier. — 3. Marche et contre-marche, par les gymnastes. — 4. Mouvements d'ensemble, première série. — 5. Travail facultatif aux engins. — 6. Trapèze double.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Marche militaire, fanfare. — 2. *Fleurs des Bois*. Van Perche. — 3. Mouvement d'ensemble avec Massues. — 4. Canne, Boxe, Chausson et Force. — 5. Gymnastique artistique. — 6. Grande batoude. — 7. Serpentine finale.

TOURCOING

Le Carrousel de dimanche, à Marcq. — Si le temps avait été favorable, nous écrit-on de cette localité, la fête équestre aurait été splendide ; son organisation était très complète. Néanmoins le carrousel a eu lieu.

Vers 5 heures, au moment où les cavaliers arrivaient, une ondée à mis un certain trouble parmi les spectateurs; quelques-uns ont lâché pied, mais le grand nombre est resté ferme.

Nous avons déjà donné les noms des premiers lauréats, voici aujourd'hui la liste complète :

1er *prix* : M. Désiré Vanesto, de Mouscron;
2e, M. Alexis Coulon, de Mouscron;
3e, M. Jean Agache, d'Hem;
4e, M. Charles Nutte, d'Hem;
5e, M. Adrien Ducroquet. d'Anappes;
1re *surprise* : M. Paul Gouillard, de Marcq;
2e, M. Henri Noppe, de Neuville-en-Ferrain.

Le second carrousel donné lundi pour les membres de la *Société hippique* seuls et les cavaliers des communes voisines a eu un temps plus heureux. Aussi la foule a-t-elle été très considérable aux abords de la piste.

Les lauréats de ce deuxième tournoi sont :

1er *prix* : (Cave à liqueurs) M. Delos, de Wasquehal;
2e, (Bride et cravache) M. Duthoit, de Mons-en-Barœul;
3e, (Porte-cigares à musique) M. Irénée Delobel, de Marcq;
1re *surprise*, M. Averlant, de Marcq;
2e, M. Destombes, de Marquette;
3e, M. Grouillard, de Marq;
4e, M. Achille Delos, de Roubaix;
5e, M. Henri Picavet, de Marcq;
6e, M. Pierre Salembier, de Marcq.

Nous ne saurions trop encourager la *Société hippique* de Marcq-en-Barœul dans cette bonne voie de divertissements équestres. En même temps qu'ils sont un souvenir de notre ancienne France, à sa plus belle époque de philantropie et de patriotisme, ils sont encore des exercices sains source de très intéressantes récréations, autant pour les cavaliers que pour l'assistance.

Petites affaires du Pont-de-Neuville. — Un vol de divers outils et d'une somme de 25 francs a été commis au domicile d'un maître-briquetier, René Maes. Le vol aurait été le fait de trois de ses ouvriers, qui ont disparu sans laisser d'adresse.

— Un journalier, nommé Henri Waeghem, âgé de 29 ans, se trouvant en état d'ivresse, a roué de coups une ménagère, nommée Ursule Deblauw, chez laquelle il logeait.

Waeghem a été arrêté. Les blessures de la femme Deblauw ne présentent aucune gravité.

Un cas d'hydrophobie à Marcq. — Depuis quelques jours, un chien à mine douteuse rôdait aux abords de l'Hospice. Un habitant voisin, M. Verbiest, a cru devoir l'abattre, lundi matin, vers 11 heures, aidé du garde-champêtre et d'un domestique de M. Paul Ducrocq, notaire. On avait de fortes présomptions de croire ce chien atteint d'hydrophobie.

Nous félicitons les auteurs de cette excellente mesure de sûreté publique.

Oh ! les maris....! — Un excellent homme, Léon Vernys, âgé de 40 ans, sans profession, demeurant au Risquons-Tout, est venu déclarer à la police que sa femme a disparu depuis plusieurs jours du domicile conjugal. Elle l'a abandonné avec trois enfants en bas-âge.

W.

LILLE

Source thermale de Saint-Amand. — La commission de permanence du Conseil général, s'est réunie mercredi après-midi, dans une des salles de la Préfecture, pour statuer sur la concession de l'établissement thermal de Saint-Amand.

Après une assez longue séance, durant laquelle tous les concurrents ont été entendus la commission a remis à aujourd'hui le prononcé de sa décision.

Nouvelles artistiques. — Notre concitoyen CORDONNIER, qui est pensionnaire de l'Etat à l'Ecole de Rome, vient d'envoyer à Paris, pour l'Exposition annuelle de l'Ecole des Beaux-Arts, deux groupes personnifiant le *Printemps*, l'un en marbre, l'autre en plâtre.

L'ouverture de cette Exposition aura lieu le 26 courant.

Nos poëtes du Nord. — Notre compatriote, M. Charles Manso, vient de remporter des succès qui lui font honneur.

Il a obtenu au concours de la XIe Olympiade de l'Académie des poëtes de Paris, une médaille d'argent ; au concours ouvert à Nimes par l'Académie poétique de France, une médaille de bronze-or.

Nos félicitations à M. Manso.

Exposition d'art industriel. — A l'occasion des trains de plaisir, les dimanches 18 et 25 juin 1882, le prix d'entrée est fixé à 50 centimes.

Un nouveau syndicat. — A la suite de la mise en interdit de la retorderie de MM. Duthoit frères, tous les retordeurs à façon de Lille se sont réunis et ont décidé de se constituer en syndicat.

La température. — Mauvais temps *par continuation*, pourrions-nous dire en empruntant le langage de la Bourse et des affaires.

C'est qu'en effet il pleut, il pleut sans cesse. On dirait que la réserve de Saint-Médard est vraiment inépuisable. Et un froid ! à faire croire que, *brûlant* les mois chauds et la canicule avec, nous en sommes arrivés, d'un bond, aux mois *noirs*, au triste novembre et à ses frimats

Et dire que cette charmante température s'étend sur la France entière ! Du Nord au Midi, de l'Ouest au Levant, toutes les dépêches ont une désolante uniformité : il pleut et il fait froid.

Une éclaircie cependant. Les correspondances de l'Ouest nous disent aujourd'hui que le baromètre y remonte quelque peu. C'est toujours une espérance. Mais les vents sont toujours si mal placés, que la continuation des pluies est probable.

La température ne varie que fort peu en France : elle reste au-dessous de la moyenne normale.

Tandis que hier, à Moscou, par exemple, le thermomètre marquait 18°,5, et cela dans la *froide* Russie, il ne s'élevait à Lille que de 11° à peine!

Au Caire, il atteignait 28° au même moment et à Constantinople, 26°.

Mais cela n'est pas étonnant : ces deux pays-là sont maintenant sur un volcan, tandis que nous, nous descendons vers zéro...

N...

Postes. — Il est créé, à partir du 15 juin 1882, un train postal du matin entre Lille et Béthune. (Départ de Lille 5 h. 05 m.) — (Arrivée à Béthune 6 h. 14 m.)

La dernière levée pour les bureaux situés sur cette ligne, (Loos, Haubourdin, Fournes, Aubers, Wavrin, Don-Annœulin, La Bassée, Cuinchy, Cambrin, Béthune,) sera faite à la Recette principale, boulevard de la Liberté, à 4 h. 30 matin et à la gare à 3 h. 45 matin.

A dater de la même époque, les bureaux suivants (Rieux, Avesnes-les-Aubert, Quiévy, Solesmes, Saulzoir, Viesly, Englefontaine, Poix, Bertry, recevront le matin les correspondances expédiées de Lille, par le train n° 8, (10 h. 15 soir.)

La dernière levée sera faite à la Recette principale, boulevard de la Liberté, à 9 h. 25 soir et à la gare à 10 h. soir.

Deux mauvais payeurs. — Mardi soir, deux individus se rendirent à l'estaminet Ducros, rue du Priez, et après avoir bu copieusement, refusèrent de payer, quand le quart d'heure de Rabelais fut venu

La patronne de l'établissement prévint aussitôt la police, qui arriva pour arrêter les deux filous.

A la vue de l'uniforme, les deux *braves* se mirent en position et administrèrent une volée aux agents et à la cabaretière; puis ils déguerpirent au plus vite après cette triste équipée.

Malheureusement pour eux, dans la bagarre, ils avaient été reconnus et mercredi matin, la police les arrêtaient à leur domicile.

Ce sont les nommés Paul Long, âgé de 19 ans, et Auguste Charvet, dit Gervais, âgé de 25 ans. Ils ont tous deux, comme profession, celle de lutteurs durant les foires et kermesses de la région, et de protecteurs (rien des théories économiques) pendant le reste de l'année.

Ils ont été mis tous deux à la disposition du Parquet.

Etrange trouvaille. — Des ouvriers foreurs, qui travaillaient dans une maison de la rue de la Caserne-Saint-André, ont mis à découvert de nombreux ossements humains.

L'habitation occupée aujourd'hui par un tueur de l'abattoir, est située, nous assure-t-on, sur l'ex-cimetière d'un couvent qui existait autrefois à cet endroit.

Tentative de suicide. — On assure que le nommé D..., colleur de bière, actuellement poursuivi pour les nombreux vols de genièvre dont il s'est rendu coupable, aurait tenté de se suicider mardi. Il aurait essayé de se pendre et l'on serait arrivé à temps pour l'en empêcher.

RÉGION DU NORD

Arras. — Une souscription publique est ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr Lequette.

Les obsèques de Mgr l'évêque d'Arras auront lieu mardi prochain.

Cédant à la prière du Chapitre qui n'était en cette circonstance que l'interprète du désir exprimé par Mgr Lequette sur son lit de mort, Mgr Catteau, évêque de Luçon, prononcera l'oraison funèbre de Mgr l'évêque d'Arras.

L'embaumement du corps de Mgr Lequette a eu lieu hier après-midi, un délai de vingt-quatre heures étant exigé par la loi.

Le corps sera exposé et la date des funérailles ultérieurement indiquée.

Il y aura aussi à procéder à la nomination des vicaires capitulaires chargés de l'administration du diocèse, jusqu'à l'installation du successeur de notre vénérable et regretté prélat.

Dimanche soir, le soldat Cossy, Jules, du 3e régiment du génie, caserné à la citadelle, lisait dans sa chambrée. Vers dix heures et demie, ressentant un fort mal de tête, il voulut respirer l'air frais du dehors et, dans ce but, fit une promenade dans les fortifications.

S'étant trop approché d'un talus d'escarpe, il fit un faux pas et tomba au fond du fossé. Ce malheureux militaire ne put se relever et passa la toute la nuit.

Ce n'est que le lendemain, vers 5 heures du matin, que ses camarades l'ont retrouvé dans un état pitoyable. Cossy était presque inanimé, le sang lui sortait par la bouche et les oreilles.

On le transporta de suite à l'infirmerie du régiment. Le médecin du corps fut mandé en toute hâte, mais probablement retenu par d'autres occupations, il ne put se rendre auprès du blessé qu'une heure et demie plus tard. A son arrivée, il constata le déplacement d'une hanche et de nombreuses contusions.

Dans sa chute, le malheureux soldat a dû recevoir une violente commotion cérébrale, car il est resté longtemps sans pouvoir reprendre entière possession de ses facultés mentales.

A midi, il a été transporté à l'hôpital, où il est mort mardi matin.

Amiens. — Comme nous l'avons annoncé, le *Rowing-Club* prendra part aux courses nos 1 et 3, sous le nom de *Ryssel*.

1re course. — (Juniores.) Yoles gigs, bordant 2 avirons en pointe.

3e course. — (Juniores.) Yoles gigs, bordant 4 avirons en pointe (Parcours : 3,000 mètres. — 5 virages).

Nous souhaitons bonne chance à nos vaillantes équipes, qui auront à se mesurer avec les meilleures de Paris et de la région.

W.

Beauvois. — Par décret inséré à l'*Officiel* est autorisée la création d'une recette municipale dans la commune de Beauvois (Nord).

Chézy-sur-Marne. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 13 juin 1882, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Chézy-sur-Marne (Aisne).

Boulogne. — Le nombre des musiques, fanfares et orphéons inscrits pour le concours des 16 et 17 juillet est aujourd'hui de 70.

Calais. — Mercredi soir, un maçon occupé à la construction du bâtiment qui fait l'angle de la Grande-Rue et de la rue de la Pomme-d'or est tombé d'un échafaudage situé au second étage. On le transporta inanimé à la pharmacie de M. Yardin où furent de suite appelés les docteurs Guyot et Vêtu. Le malheureux a deux côtes brisées et de fortes contusions à la tête.

Cambrai. — Lundi soir, à sept heures et demie, la Musique municipale, de retour de St-Quentin où elle a remporté de brillants succès, a fait en ville une entrée triomphale, escortée par un piquet de sapeurs-pompiers, précédée par la *Fanfare* qui s'était empressée d'aller l'attendre à la gare, ainsi qu'une députation de l'*Union orphéonique*, et suivie par les Musiques de la Neuville et d'Escaudœuvres.

Douai. — Une affaire qui a fait beaucoup de bruit dans la commune de Bruilles-lez-Marchiennes et les environs, vient de se terminer devant la cour de Douai (chambre des appels de police correctionnelle).

Un sieur Puvion, qui appartient à une très-honorable famille, avait été accusé par une dame Heurtaux, cabaretière, d'avoir volé à cette dernière une somme de 600 francs.

Le tribunal, saisi de l'affaire, avait condamné Puvion à dix mois d'emprisonnement. Sur la plaidoirie de Me Escoffier, la cour, réformant ce jugement, l'a acquitté.

— Le gardien Dervaux, de la prison de Douai, vient de découvrir un projet d'évasion, dans les circonstances suivantes :

Le nommé Picard, soldat au 31e de ligne, repris de justice, subissait une peine de quatre mois de prison pour vol simple, et attendait sa comparution devant les assises d'août, sous prévention de vols qualifiés.

En considération de sa participation à une tentative d'évasion précédente, et aux menaces qu'il avait faites aux gendarmes, Picard ne se trouvait pas avec les autres détenus. Il était enfermé dans une cellule avec un autre condamné impotent, le nommé François Watier.

Le matin, le gardien Dervaux, en venant chercher la literie aperçut derrière la porte un trou d'environ 45 centimètres carrés sur 35 de profondeur. Il prévint de suite le gardien en chef qui se rendit sur les lieux, accompagné des gardiens Dervaux, Poulain et Beauvois.

Picard refusa de se rendre aux injonctions des gardiens et M. Nilis fut obligé de monter auprès de lui sur le lit de camp.

Ayant remarqué qu'il tenait constamment la main gauche dans la poche de son pantalon, le gardien chef lui saisit les deux poignets ; pendant ce temps M. Dervaux visita ses poches et trouva à gauche un couteau parfaitement affilé et dont le manche était assujetti par une ficelle, de manière à empêcher la lame de se refermer.

Conduit immédiatement au greffe, Picard fut fut transporté dans le cachot où on lui mit les fers aux pieds.

Si ce misérable avait pu pénétrer dans le couloir de la prison, son plan était d'y attendre le gardien de ronde, de le surprendre et de l'assassiner.

Il y a quinze jours environ deux prisonniers, condamnés aux travaux forcés, furent surpris en flagrant délit d'essai d'évasion par M. le gardien en chef Nilis.

Verschure, le bandit de Faumont, condamné en mai dernier aux travaux forcés à perpétuité n'a pas encore été dirigé sur la Nouvelle-Calédonie. Il se trouve toujours à la prison de Douai, où il attend le résultat du pourvoi en cassation qu'il a formé contre le récent arrêt de la Cour d'Assises de cette ville.

Hautes études commerciales. — La première session des examens d'admission à l'École des hautes études commerciales, aura lieu le lundi 24 et le mardi 25 juillet, au siège de l'École. Les demandes d'inscription sont reçues dans les bureaux de l'École, 43, rue de Tocqueville, à Paris, et au secrétariat de la chambre de commerce de Paris, 2, place de la Bourse, jusqu'au samedi 22 juillet.

Lezennes. — Mardi 13 juin, le nommé Joseph Vinton, âgé de 77 ans, est tombé du haut de on grenier et s'est tué dans sa chute.

La Capelle. — Lundi dernier, à 6 heures du soir, la musique de *La Capelle*, sous la direction de M. Tricot, de retour du concours de Saint-Quentin, faisait sa rentrée en ville, ayant à sa tête son excellent président M. Launois, qui ne l'avait pas quittée de tout le voyage.

Lincourt. — A la fête de cette commune, un fâcheux accident s'est produit. Un jeune cheval attelé au manège d'un jeu de chevaux de bois, s'est emporté, a brisé l'arbre tournant, et tout l'échafaudage a été culbuté. Plusieurs enfants ont été blessés, et la maîtresse, blessée elle-même, est tombée évanouie. On a dû la transporter dans un débit voisin.

Mont-Saint-Eloi. — Un douloureux accident s'est produit mardi dans un chantier à la halte située au hameau d'Ecoivres. Des ouvriers manœuvraient des blocs de pierre destinés à l'église en cours de construction, lorsqu'une pièce énorme se détachant couvrit un malheureux enfant empêché de se garer. Qu'on juge de la douleur du père à la vue de son fils écrasé! Ce ne fût qu'à l'aide d'un cric qu'on put enfin le dégager; mais à l'instant il rendait le dernier soupir.

Maretz. — On vient de faire une magnifique réception à la musique de cette localité, qui, revenant de Saint-Quentin, rapportait du concours un premier prix d'exécution, un premier de soli, et un prix de lecture à vue. Le chef de musique a obtenu une médaille de deuxième division.

Après quatre heures, on ne travaillait plus dans la fabrique de M. Poette. Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux.

Raches. — Dernièrement, Mgr Duquesnay présidait en personne la cérémonie du jubilé de cinquante ans de prêtrise de M. le chanoine Gadenne, curé de Raches.

A la fin de cette fête de famille, Mgr l'archevêque a nommé sur-le-champ le vénérable jubilaire, chanoine honoraire de la métropole de Cambrai.

Mgr Duquesnay a voulu ainsi couronner les cheveux blancs de ce digne prêtre, déjà chanoine d'Amiens, et ancien professeur du dernier évêque de notre diocèse, Mgr Bataille.

Valenciennes. — Un grave accident s'est produit hier à Blanc-Misseron. Le gendarme Sarrazin déchargeait son revolver, quand une détonation se fit entendre. Un coup venait de partir et la balle l'a frappé dans le côté. La mort a été instantanée.

Sarrazin s'était marié la semaine dernière.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 14 juin

Affaire Péert, Conseiller municipal et Président de la Chambre syndicale des mécaniciens contre Doyen et Lagache.

M. Péert, pardon, le citoyen Péert, a intenté une action pour propos diffamatoires prononcés contre lui par les sieurs Doyen et Lagache autres présidents ou délégués de la Chambre syndicale des chaudronniers de Lille.

Me BARBE prête l'appui de sa parole au plaignant ; Me WERQUIN défend les inculpés.

Voici les faits tels du moins qu'ils résultent de la plainte.

A Fourmies se réunissaient le 28 du mois dernier, les délégués de toutes les Chambres syndicales de la métallurgie de la région.

La salle du théâtre était pour cet effet prêtée aux membres de la fédération. Le but bien défini de cette réunion était de poursuivre la réalisation d'une fédération de tous les syndicats du Nord.

Avant la séance, les délégués au nombre d'une vingtaine, se réunirent en comité privé dans le foyer du théâtre et là, portèrent un vote de blâme contre le citoyen Peert qu'ils accusèrent d'avoir livré les secrets des Chambres syndicales.

La loi ne nous permet pas de relever ici les termes de ce vote de blâme dont lecture a été donnée à l'audience.

Mais nous pouvons constater la déclaration du citoyen Edouard Peert disant par un de ses amis expédié aux délégués réunis à Fourmies, qu'il ne pouvait se rendre ce jour là devant le jury d'honneur pour répondre aux accusations portées contre lui et qu'il demandait de ne le faire qu'à huitaine.

On passa outre cependant et le blâme fut voté.

Les prévenus

Ils sont deux, comme nous l'avons dit. Ce sont : Charles Doyen, âgé de 37 ans, mécanicien et Ernest Lagache âgé aussi de 37 ans, chaudronnier en fer à Lille.

Le premier répond à M. le président Parenty, qu'il a été condamné en 1874 à la transportation pour faits relatifs à la commune et qu'il a été amnistié en 1879.

Lagache n'a subi aucune condamnation.

Les témoins

Ils sont au nombre de 10, tous membres des chambres syndicales de Lille.

Nous résumerons seulement leurs principales dépositions.

Le premier témoin interrogé est le sieur Payen ouvrier mécanicien.

Me Barbe lui demande s'il est à sa connaissance, que *tous* les délégués de Fourmie avaient porté à leur ordre du jour l'affaire Peert.

R. — Non, on a profité pour cela de ce que l'on était réuni.

Le témoin affirme que Doyen n'a parlé de Peert que devant ses collègues, dans le foyer du théâtre, toutes portes étant fermées et nullement en séance publique.

Un autre témoin a entendu Doyen provoquer la réunion au foyer du théâtre et lire devant ses collègues une proposition de blâme où se trouvait quelques termes injurieux pour Peert.

Me BARBE. — Avait on alors vérifié, les pouvoirs ?

R. — Cela était inutile. On se connaissait tous, Delory, un autre témoin dit qu'il est à sa connaissance que Peert a été interrogé sur certaines visites qu'il faisait en ville et dont on l'accusait, il a répondu qu'il ne les faisait que pour le service de sa Chambre syndicale.

Casse a connu aussi les visites qu'on reprochait à Peert, de faire pour trahir les secrets de la Chambre. Il croit que Peert n'agissait que comme président de syndicat.

Même déposition du citoyen Nivesse.

Le témoin Rattel sait que la veille de la réunion de Fourmies on a refusé à Peert la remise à huitaine de sa comparution devant le jury d'honneur et que le lendemain on l'a flétri.

M. MORNAVE, commissaire central à Lille, a vu nombre de fois Peert, venir dans ses bureaux. C'était surtout pour solliciter l'assistance judiciaire en faveur de membres de Chambres syndicales.

Il est venu une fois aussi pour une question de grève menaçante, ou plutôt le commissaire central lui a demandé un renseignement sur ce que l'on appelle le travail à la feuille à l'usine de Fives et, comme je ne comprenais pas bien son explication, ajoute le magistrat de police judiciaire, j'allai trouver l'ingénieur de l'usine, M. Mathelin, pour avoir cette explication.

Le citoyen Corbet a refusé de communiquer avec Peert. On voulait seulement, dit-il séparer la cause ouvrière de celle du plaignant.

Me BARBE. — Comment vous êtes-vous donc trouvé avec lui à la première réunion des chaudronniers à l'usine.

R. — Je ne savais pas rencontrer là M. Peert. Tous les autres témoignages ne font que repéter ceux-ci.

Interrogatoire des prévenus

Le sieur Doyen répond à M. le président ! à Fourmies nous voulions former une société de métallurgie. Or, avant nous voulions éliminer de notre sein tous ceux en qui nous n'avions pas confiance. J'ai dit, je l'avoue, que notre dignité nous défendait de marcher avec Peert et j'ai purement et simplement proposé l'ordre du jour qui m'est reproché. Mais je n'ai aucunement reproché à Peert les démarches qu'il pouvait avoir faites en ville dans l'intérêt des ouvriers, puisque tous, nous agissons de même.

Il explique comme quoi après une discussion violente au sein de l'assemblée, un jury d'honneur a été proposé et que Peert l'a accepté.

L'inculpé Lagache répond qu'il s'est borné à relater ce qui avait été dit à l'usine de Fives par M. l'ingénieur Mathelin. Il nie tout le reste.

Les plaidoiries

Me BARBÉ explique la situation de Peert devant les syndicats.

Il rappelle les élections et les divergences qui avaient surgi entre les chambres syndicales de Lille.

Or, on n'a jamais pardonné à son client d'avoir aidé, par une juste rétractation à l'élection du député républicain.

Le défenseur déplore que des haines se soient introduites là où on ne devrait avoir en vue que les intérêts du travail. Pour lui, l'élection faite, il n'y avait plus qu'à fraterniser.

Me Barbe demande pour son client et pour tous dommages et intérêts, l'insertion du jugement dans les journaux.

Le réquisitoire

M. le substitut Herbaut croit que ce n'est pas ici que le débat aurait dû être porté mais devant le jury d'honneur, proposé d'abord et accepté. Aussi, il ne veut s'occuper que du délit reproché aux accusés.

Or, la principale condition du délit, la publicité n'existe pas, tous les témoignages le disent.

En conséquence, le ministère public ne peut demander une condamnation.

La défense

Me Werquin rappelle que si son client Doyen a été condamné pour faits sous la commune, ces faits se résument à avoir été employé civil d'une mairie de Paris.

L'avocat lit ensuite de magnifiques attestations émanées de ceux qui ont employé doyen. C'est un travailleur honnête et courageux que le tribunal acquittera.

Le défenseur termine par un énergique tableau des scènes qui ont eu lieu au Conseil municipal de Lille, au sujet des faits qui ont motivé la conduite de ses clients à l'égard du plaignant. L'avocat démontre enfin que le fait diffamatoire de Fourmies n'existe pas puisque la réunion tenue là-bas n'avait pas plus de caractère public que celle d'un conseil municipal. Il conclut à l'acquittement.

Le tribunal renvoie la cause à une audience ultérieure pour le prononcé du jugement.

Une grande foule composée d'ouvr... remplisait le prétoire pendant tou... cette affaire qui à occupé la ... la durée de l'audience et ne s'est ...terminée qu'à six heures ... La foule s'écou... lentement. Beaucoup d'ouvriers stat...nnent dans la salle des Pas-Perdus et dans les couloirs du Palais; ils semblent attendre la sortie du plaignant Rert. Mais son avocat emmène celui-ci par l'issue réservée aux barreau.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 JUIN. — Zélie Vandesompèle, rue du Vivier 27. — Henri Fauvarque, rue de Tournai aux 3 Ponts maisons Orange. — Edouard Dejonckère, rue de Wattrelos au-delà du cimetière cour Frère. — Zélia Bovyn, Grande-Rue cour Lefebvre fort Mullier 33. — Jules Lefebvre, rue de Lannoy cour Dufermont 12. — Elise Quint, rue du Moulin 53. — Eugène Therssen, rue St-Antoine 4. — Léon Nève, rue Quentin maisons Castelain.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 JUIN. — Angèle Symoens, 1 an rue des Longues-Haies 207. — Henri Deschamps, 52 ans propriétaire rue de Launoy 104. — Marceau Meurin, 1 mois rue Turgot 29. — Henriette Vandeputte, 2 mois rue du Fontenoy 49. — Maria Marchand, 13 ans Hôtel-Dieu. — Paul Brocart, 3 ans rue de Mouveaux 96.

MARIAGES du 14. — Alphonse Dutoit, 30 ans employé de commerce et Irma Honorez, 28 ans ménagère. — Louis Voreux, 29 ans employé de commerce et Palmyre Honorez, 22 ans sans profession — François Vaucostenoble, 26 ans boulanger et Céline Deharchies, 22 ans sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Wibaux-Motte**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès du Père **Théodore-François-Marie-Joseph Wibaux**, diacre de la Compagnie de Jésus, ancien officier aux zouaves pontificaux décoré de la croix de Mentana, pieusement décédé à la résidence de Saint-Louis-de-Gonzague, (Ile de Jersey), le 10 juin 1882, à l'âge de 33 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui sera célébré le lundi 19 courant, à 10 heures, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin.

Belgique

Bruxelles. — Emprunt de 36 millions de 1872. — 57e tirage au sort. — 10 juin 1882.

281 obligations remboursables le 1er avril 1883.
Le n° 250478 remboursable par 25,000 fr.
Le n° 214011 remboursable par 400 fr.
Numéros remboursables par 250 fr. :

13257	48601	118428	145235	247717	315227
13949	54343	118669	149472	248829	328747
18108	57770	122053	158154	266891	341268
32770	86179	128572	177829	267688	343608
33681	88851	135079	180543	304088	348744
37402	92447	144991	215648	312527	353217
45019	100008				

Bruxelles. — *Affaire Peltzer*. — Nous avons dit, d'après un journal parisien, *le Clairon*, que la justice a découvert à Paris le coiffeur Daumouche, qui avait fourni à Peltzer les objets nécessaires pour transformer sa physionomie, tels que perruques, fausses barbes, et une poudre qui change complètement la couleur de la peau.

« Durant son séjour à Paris, ajoute notre confrère, Peltzer a habité un grand nombre d'hôtels, surtout aux environs de la gare du Nord, et sous des noms différents, notamment sous celui de Lefébure.

Il ne passait guère qu'un jour dans chaque hôtel et était accompagné d'un individu que l'on suppose être son frère. Les hôteliers qui l'ont logé ont tous remarqué qu'il ne couchait pas chez eux, mais qu'il savait défaire son lit et bouleverser la chambre pour leur donner le change.

On n'a pas encore retrouvé le compagnon de Peltzer, pas plus que les papiers importants contenus dans la valise que l'assassin présumé a abandonnée en route, et qui cependant reste introuvable. »

Bodeghem. — Mardi, un campagnard du nom de Backer a été trouvé couché à terre, et horriblement brûlé, aux environs de la gare de Bodeghem. Le malheureux a été amené à Bruxelles. Les brûlures qu'a reçues le pauvre homme sont affreuses à voir ; les chairs des jambes sont pendantes, et il est atteint depuis les pieds jusqu'aux reins. La victime ne peut expliquer les causes de cet accident, qui aura, on le craint, des suites mortelles. Backer a été transporté à l'hôpital Saint-Jean.

Anvers. — Mardi, un matelot de la douane, passant en barquette entre le quai sud du musoir du bassin Kattendyk et un steamer entrant dans le bassin, a été broyé avec son embarcation. La mort instanée a également été le résultat de cet effrayant malheur. D'autres personnes se trouvaient dans la barquette, mais ont pu échapper par un miracle d'agilité.

Liége. — On lit dans la *Gazette de Liége* :

Les libéraux de Liége ont célébré hier leur triomphe avec d'autant plus de tapage, qu'ils avaient eu plus de crainte. Aussitôt connus les résultats de Gand, des groupes de siffleurs et de braillards ont parcouru la ville, et les bureaux de la *Gazette* ont reçu fréquemment leur visite. Les hou hou ! les cris « à bas la calotte ! » « à bas Malou ! » etc., les huées, les sifflets, les grognements, une des spécialités de ces messieurs, le chant profane du « miserere » nous ont été distribués avec une rare abondance.

A un moment donné un sieur Coune, employé de la Libre-Pensée et du gouvernement provincial, s'est fait porter en triomphe devant notre porte, pour mieux exhiber une vieille buse et offrir, à la foule enthousiasmée par ses gambades et gesticulations grimaçantes, la plus forte preuve que nous ayons jamais rencontrée en faveur de la théorie de Darwin sur l'origine simienne de l'humanité. Nous plaignons cordialement M. Pety, s'il compte beaucoup de sauteurs de cette force et de cette belle éducation dans le personnel de ses bureaux.

Dans la soirée, des sérénades ont été données aux élus, et la foule des gamins, d'étudiants et d'employés en goguette qui suivait la musique mêlait aux hourras en leur honneur, les mêmes bruits insultants pour les catholiques, le chant des « Gueux » et celui de la « Marseillaise. » Les cafés de toutes espèces ont fini par recueillir la plupart des manifestants.

Tournai. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Naturellement la Jeune Garde, pour fêter le « grrrrand triomphe des libéraux » organise une « manifestation spontanée » — dont les éléments étaient récrutés depuis une quinzaine de jour.

» Des affiches rouges — singulière contradiction pour des bleus — sont collées à tous les coins de rues, et vers 4 heures 1/2, un inqualifiable cortége, que l'*Economie* et la *Vérité* qualifieront d'imposant, malgré les centaines de gamins débraillés qui en faisaient le plus bel ornement, se dirige vers la maison de M. Bara.

» L'homme au « balcon » apparaît, flanqué de son aide-de-camp, Simon.

» Il commence par remercier tout le monde, et finit par injurier l'épiscopat — comme ne l'aurait pas fait le plus mal élevé des portefaix du « cortége. »

» L'homme au « balcon » dit, en montrant le poing, qu'il forcera les évêques à capituler, qu'ils obéiront bon gré mal gré, qu'on les fera marcher au pas — et autres belles choses, dûment applaudies par la gueuserie, qui savoure les charmes de cette éloquence délicate,

» Après la « grrrrrande manifestation » la foule se répand en ville, en chantant des « couplets satiriques » comme diront encore nos confrères précités.

» L'« *A bas Malou* » fournit à peu près tous les frais.

» Chose digne de remarque ; nous avons entendu dans la rue de Pont, un groupe d'ouvriers chantant à gorge déployée, et alternativement, les deux refrains : *A bas Malou!* et *A bas Faro !.....*

» Une bonne récompense à celui qui débrouillera ce nœud-là !

» Rue des Chapeliers, un titi, juché sur les escaliers de la Boucherie, chantait une actualité : le *p'tit bleu !*

Le malheureux s'égosillait à crier :

« Le P'tit bleu, c'est pur et sans ta-a-a-a-che !... »

» Ah ! bien ouiche ..

» La « grrrrande manifestation » se termina là où elle devait se terminer — dans les cabourlots engeniévrés.

» Un triomphe libéral ne peut, en conscience, finir autrement, que par une soulographie brevetée. »

FAITS DIVERS

— Marseille, 13 juin. — Un double assassinat a été commis hier matin à Istres. Deux vieillards, les époux Laugier, le mari âgé de 79 ans, la femme de 65, ont été assassinés. Un berger soupçonné a été arrêté.

— LES CONDAMNÉS A MORT. — Plusieurs de nos confrères ont annoncé que Bistor, l'assassin de la veuve Stordeur avait vu sa